



Bulletin municipal – Février 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Avis d'évaluation 2021

Les compte de taxes pour l'année 2021 ont été transmis par la poste ou par courriel, selon la préférence mentionnée. Le premier versement est payable au plus tard le 3 mars 2021. Si vous n'avez pas reçu votre ou vos comptes, svp communiquer avec l'équipe administrative par courriel à l'adresse suivante : info@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou par téléphone au 819-321-2332 poste 3700 dès que possible.

Les bureaux administratifs ne sont toujours pas accessibles aux citoyens, le paiement via votre plateforme bancaire par la fonction paiement de facture, le virement Interac ou par l'envoi postal d'un chèque sont les modes de paiement recommandés.

Calendrier de collecte 2021

Le nouveau calendrier de collecte est maintenant disponible. Celui-ci indique comment bien répartir nos différentes matières résiduelles pour une meilleure utilisation des différents bacs à notre disposition. Une copie a été ajoutée à l'envoi de votre compte de taxes.

Le calendrier est également disponible sur notre site web :

<https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/ivry-2021.pdf>

Sachez également que le calendrier de collecte 2020 comprend également les mois de janvier, février et mars 2021, donc vous pouvez encore vous y référer si vous n'avez pas encore reçu celui de 2021.

Changement d'heure

On avancera l'heure dans la nuit du deuxième dimanche de mars, soit dans la nuit du 13 au 14 mars 2021. Le changement d'heure nous permet de réduire notre consommation d'énergie en prolongeant d'une heure la période de clarté en fin de journée!

C'est également le temps de changer les piles de vos détecteurs de fumée!

Déplacements sur les cours d'eau

En raison des grandes variations de température que nous connaissons chaque année, plusieurs cours d'eau ne gèleront pas convenablement et peuvent être risqués durant l'hiver. Avant de s'aventurer sur un cours d'eau, il est primordial de prendre les précautions nécessaires.

Observez la couleur de la glace, une glace bleue et transparente est habituellement plus résistante. Une glace blanche et opaque contient une portion d'air élevée, sa résistance dépend alors de sa densité. Une glace grise contient habituellement une portion d'eau, à la suite d'un dégel par exemple et est considérée comme dangereuse. Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100%.

Il est également recommandé de ne jamais s'aventurer seul sur un cours d'eau.

Compostage en hiver



Réforme cadastrale – Consultation publique

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles consultera les propriétaires dans le cadre du processus de rénovation cadastrale. Afin de respecter les directives de la Direction de la santé publique, cette consultation s'effectuera à distance. De cette façon le Ministère peut continuer ses travaux et les propriétaires peuvent exercer leur droit de regard sur le projet de nouveau plan cadastral.

Le Ministère a mandaté la firme d'arpenteurs-géomètres responsable des travaux transmis aux propriétaires. Le Ministère demande aux propriétaires de contacter la firme afin de prendre un rendez-vous pour commenter le projet **par téléphone ou autre moyen technologique approprié**.

Rencontre virtuelle

Consortium ad hoc

Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres Inc.

G2 Arpenteurs-Géomètres Inc.

Groupe BJG Inc.

Monsieur Jocelyn Juteau

450 299-7277

reno@geomatique.net

Période où vous pouvez prendre un rendez-vous : **du 15 février 2021 au 5 mars 2021, de 8h à 12h et de 13h à 17h.**

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la réforme cadastrale, les propriétaires sont invités à communiquer avec le Ministère au numéro sans frais : 1 888 733-3720.

Pêche sportive

La pêche sportive au Québec est réglementée par le Ministère des Forêts, Faunes et Parcs. Le Lac Manitou se retrouve dans une zone qui interdit complètement la pêche sportive en hiver.

Cependant, pour savoir où il est possible de pratiquer la pêche sportive en hiver, consultez le site suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/periodes-peche.asp>.

Promenade avec votre chien

Avec toutes les restrictions qui nous sont imposées, la marche reste une activité extérieure accessible à plusieurs. Il est alors essentiel que les propriétaires de chien respectent les lieux de promenade.

Voici un extrait du règlement sur le contrôle des chiens

“Tout gardien d’un chien doit enlever promptement et de façon adéquate les excréments de ce chien sur tout endroit public et terrain privé. À cette fin, le gardien, accompagné du chien, doit, quand il est hors des limites de sa propriété ou de son logement, avoir en sa possession le matériel nécessaire à enlever les excréments du chien et à en disposer dans les contenants à déchets desservant sa résidence”.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration.





Le Centre d'Action Bénévole Laurentides Au service des aînés et des proches aidants d'aînés

- ★★ **Accompagnement-transport aux rendez-vous médicaux**
- ★★ **Popote roulante - Repas santé surgelés**
- ★★ **Téléphones de bienveillance**
- ★★ **Cliniques d'impôts - Aide aux formulaires**
- ★★ **Accompagnement psychosocial - Groupe de soutien en art thérapie**



Mont-Tremblant **Sainte-Agathe-des-Monts**
819-425-8433 **819-326-0819**

BIENVENUE AUX NOUVEAUX BÉNÉVOLES !



www.cab-laurentides.org



Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca